

SD/LV/SB - 2026/458/AT
DOCUMENTS/ARRETES/2026/TEMPORAIRES/MANIFESTATIONS/FETEMUSIQUE 21JUN/
500VILLECDFPLACEHDV(MONTAGEPODIUM).DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2000/074 en date du 10 avril 2000 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant le stationnement et la circulation sur l'agglomération,
- VU l'arrêté municipal 2025/966/AT en date du 12 décembre 2025 portant interdiction de circulation rue du Collège et rue Claude Henrys non abrogé à ce jour,
- VU l'arrêté municipal 2026/441/AT du 11 juin 2026 délivré au Comité des Fêtes portant organisation de la Fête de La Musique le 21 juin 2026 et modification des conditions de circulation, de stationnement et d'occupation du domaine public,
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de préciser les conditions d'installation du podium place de l'Hôtel de Ville et de circulation quartier Pasteur - Pénitents,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation, le stationnement et l'occupation du domaine public sur l'agglomération, notamment dans le cadre de manifestations sur le domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté municipal 2026/441/AT du 11 juin 2026 restent inchangées sauf concernant l'horaire de neutralisation d'accès à la place de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : STATIONNEMENT ET CIRCULATION PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

- Ils seront interdits sauf à la collectivité, secours et police le DIMANCHE 21 JUIN 2026 à partir de 7 heures jusqu'à la fin de l'évènement.

ARTICLE 3 : CIRCULATION RUE DU BOUT DU MONDE

- Le sens de circulation de ladite rue sera inversé pour permettre l'évacuation des véhicules arrivant de la rue Pasteur ou de la place Pasteur.
- La circulation sera donc interdite dans le sens boulevards Carnot / Duguet → place Pasteur.
- Une déviation sera mise en place par le boulevard Duguet puis le boulevard de la Madeleine puis la rue Puy de la Bâtie, indiquant accès place Pasteur.
- Ces dispositions seront effectives le DIMANCHE 21 JUIN 2026 à partir de 17 heures jusqu'à la fin de l'évènement et le retrait de la signalétique par les services techniques municipaux.

SD/LV/SB - 2026/458AT
500VILLECDFPLACEHDV(MONTAGEPODIUM)+CIRCULATIONINVERSEERUEBOUTMONDE.DOC



ARTICLE 4 : SIGNALÉTIQUE

- La signalisation et la pré signalisation seront mises en place par les services techniques municipaux au minimum 48 heures auparavant et retirée après la fin des spectacles ou au plus tard le lundi 22 juin 2026 matin.

ARTICLE 5 : SANCTIONS

Tous les véhicules des contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront verbalisés et pourront être mis en fourrière.

ARTICLE 6 : RECOURS et PUBLICATION

- Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet.

- Le présent arrêté municipal sera publié sur le site Internet de la ville à compte du 16/06/26 .

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de Montbrison et le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Gendarmerie Nationale – brigade de Montbrison,
- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Monsieur le chef de corps des Sapeurs-pompiers,
- Ambulances ALLIANCE,
- Pôle CTM / Espace public + unité Logistique,
- Le Comité des Fêtes,
- Direction des Affaires Culturelles,
- LFa / OM - TRI,
- Association des commerçants de la rue Marguerite Fournier,
- Association MONTBRISON MES BOUTIK' – 42600 MONTBRISON
- Office de Tourisme Loire-Forez - Montbrison,
- Direction des Affaires générales / recueil des actes administratifs,
- Direction des Affaires générales / service Population
- Direction Communication,
- La Presse.

Le 15 juin 2026
Pour Monsieur le Maire,
Luc VERICEL
Adjoint délégué

